

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Aperçu

Gestion d'actifs CIBC inc. (GAC), filiale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») et l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs au Canada, compte plus de 40 années d'expérience en gestion active de placements. Nous offrons une gamme de services et solutions de gestion de placements de qualité supérieure pour répondre aux besoins des particuliers et des investisseurs institutionnels, dans le monde entier.

En novembre 2017, GAC est devenue un des signataires des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU (les Principes) afin de renforcer son engagement en matière d'investissement responsable (IR) pour ses clients. Cet engagement sous-tend notre approche de la gestion des produits de placement à l'interne et de la sélection de nos sous-conseillers.

Contexte et philosophie

L'investissement responsable est une approche de placement qui reconnaît formellement la pertinence des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces facteurs sont également essentiels dans l'évaluation de la santé et de la stabilité à long terme d'une entreprise. L'efficacité de la recherche, de l'analyse et de l'évaluation des questions ESG joue un rôle essentiel dans la détermination de la valeur et du rendement d'un placement à moyen et long terme. Cette analyse devrait sous-tendre la répartition de l'actif, la sélection des titres, la construction de portefeuille, la mobilisation des actionnaires et l'exercice du droit de vote.

À GAC, nous sommes très attachés à notre obligation fiduciaire d'agir au mieux des intérêts de nos clients et de fonder nos décisions de placement sur notre jugement professionnel et des recherches approfondies. Cela inclura les questions ESG et d'autres facteurs, l'objectif étant de rehausser le rendement financier des mandats de placement.

Objectif et champ d'application

La présente politique formalise et documente l'engagement de GAC à inclure les facteurs d'investissement responsable dans ses méthodes de placement et de sélection des sous-conseillers.

Son champ d'application s'étend à l'ensemble de GAC. L'objectif est d'appliquer cette politique au quotidien et de l'intégrer dans nos processus de décision et de placement.

Convaincus que les questions ESG peuvent influencer sur le rendement des portefeuilles de placement (à des degrés divers, selon les placements), nous intégrerons l'analyse des facteurs ESG à la prise de décisions de placement. Le résultat final escompté est une meilleure évaluation du risque et de meilleures décisions de placement pour nos clients.

Lors de la sélection des sous-conseillers de nos fonds et stratégies de placement, l'engagement et les politiques des sous-conseillers en ce qui a trait à l'IR seront examinés et pris en compte, ainsi que des facteurs autres que les questions ESG.

Nos principes

Lorsque GAC est devenue un des signataires des Principes, nous avons réaffirmé notre engagement à inclure les facteurs ESG à notre processus de placement. Nous reconnaissons également que l'application des Principes est susceptible de mieux aligner la gestion des placements avec les objectifs généraux de la société dans laquelle nous vivons. En tant que signataires des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, nous nous engageons à respecter six principes :

Principe 1

Nous intégrerons les questions ESG à nos processus d'analyse des placements et de prise de décisions.

- Intégrer les facteurs ESG dans notre analyse fondamentale et nos décisions de placement.
- Intégrer les questions ESG dans notre évaluation des pratiques exemplaires des gestionnaires et la sélection de ces derniers.

Principe 2

Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.

- Intervenir auprès des entreprises sur les questions ESG et faire preuve de proactivité sur ces questions.
- Adhérer à des politiques rigoureuses en ce qui a trait au vote par procuration et veiller au respect de la politique sur l'exercice du droit de vote.
- Appuyer les propositions qui permettent d'accroître l'efficacité des conseils d'administration et d'améliorer la gouvernance.

Principe 3

Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.

- Nous croyons fermement que l'intégration des facteurs ESG passe par la détection rapide des risques ESG, qui repose sur la collaboration des membres de l'équipe de gestion des placements. Nous appuierons les initiatives en faveur de la divulgation de l'information relative aux questions ESG.
- Nous demanderons l'intégration des questions ESG dans les rapports financiers annuels.

Principe 4

Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des placements

Principe 5

Nous coopérerons pour rehausser l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.

- Trouver et favoriser des alliances dont les valeurs sont en accord avec les Principes.
- Participer à des réseaux et forums pour partager des outils et ressources permettant de promouvoir et de faire avancer l'application des Principes.

Principe 6

Nous rendrons compte de nos activités et des progrès accomplis à l'égard de la mise en œuvre des Principes.

- Divulguer la façon dont les questions ESG sont intégrées aux pratiques de placement.
- Faire preuve de transparence concernant les activités d'actionnariat actif (p. ex. exercice du droit de vote, mobilisation et/ou dialogue en ce qui a trait aux politiques).
- Communiquer avec les parties prenantes au sujet des questions ESG et des Principes.

Mise en œuvre et approche

Intégration des facteurs ESG par l'équipe Gestion de portefeuille et recherche

L'analyse des politiques ESG et de l'expérience d'une entreprise est un élément important quand on évalue la viabilité à long terme de celle-ci. À GAC, les analystes de recherche fondamentale sur les titres de créance et les actions effectuent une évaluation approfondie des entreprises. Leur principal objectif est de déterminer la valeur des placements et de proposer des idées de création d'alpha pour les portefeuilles de titres à revenu fixe et d'actions. Pour évaluer une entreprise avec précision, nous estimons qu'une analyse des facteurs ESG est essentielle, ainsi qu'une évaluation des risques et de l'ampleur des résultats potentiels associés aux valorisations d'entreprises. En analysant à la fois les risques ESG et les risques financiers, GAC produit une compréhension approfondie des entreprises dans lesquelles elle investit.

Nous avons mis en œuvre une procédure rigoureuse pour intégrer les facteurs ESG dans notre analyse fondamentale et nos décisions de placement. En plus de notre analyse habituelle, nous ajouterons des notes ESG « internes », qui établiront un classement des entreprises, allant de « meilleure de sa catégorie » à « inférieure à la moyenne ». Tous les analystes d'actions et de titres à revenu fixe collaborent pour attribuer une note ESG à l'interne. Les notes ESG diffèrent suivant le secteur, car les questions environnementales, sociales et de gouvernance n'ont pas la même importance d'un secteur à l'autre, selon notre modèle exclusif. Lorsque les analystes de titres à revenu fixe et d'actions évaluent les mêmes entreprises, attribue une seule note ESG par émetteur afin de maintenir l'uniformité*.

Il existe également une liste des placements socialement responsables admissibles¹ établie à l'interne, qui est mise à jour deux fois par année. Cette liste exclut les émetteurs qui ne satisfont pas aux critères établis par nos clients en ce qui a trait à l'investissement responsable.

*L'annexe illustre le cadre d'intégration des facteurs ESG au sein de GAC.

¹Les titres à revenu fixe de première qualité et les actions figurent dans des listes distinctes.

Contrôle préalable et recherche de gestionnaires de portefeuilles

L'équipe Recherche en gestion des placements de GAC a pour mandat de rechercher des gestionnaires de portefeuilles à qui nous pourrions confier la gestion des mandats de placement existants ou futurs. Afin de déterminer quel gestionnaire conviendrait à un mandat de placement donné, l'équipe applique un processus exhaustif pour évaluer les pratiques exemplaires des gestionnaires de placement dans les catégories suivantes :

- Organisation de la société
- Personnel de placement
- Prise de décisions
- Génération d'idées
- Sélection des titres
- Critères de vente
- Recherche
- Construction de portefeuille

Ce processus est utilisé pour la sélection de tous les gestionnaires, y compris ceux à l'interne. L'équipe Recherche en gestion des placements est en train d'évaluer le degré d'intégration de l'analyse ESG dans les processus de recherche et de construction de portefeuille des gestionnaires de placement. Les éléments évalués seront notamment la méthode d'intégration des questions ESG, le degré de cette intégration et l'actionnariat actif, ainsi que le niveau de ressources allouées à l'analyse ESG. Au terme de l'évaluation, une note ESG globale est attribuée à chaque gestionnaire de placements.

Nous encouragerons nos sous-conseillers à intégrer les facteurs ESG dans leurs processus et procédures de placement. Nous les encouragerons à adhérer aux Principes si ces conditions ne sont pas déjà satisfaites.

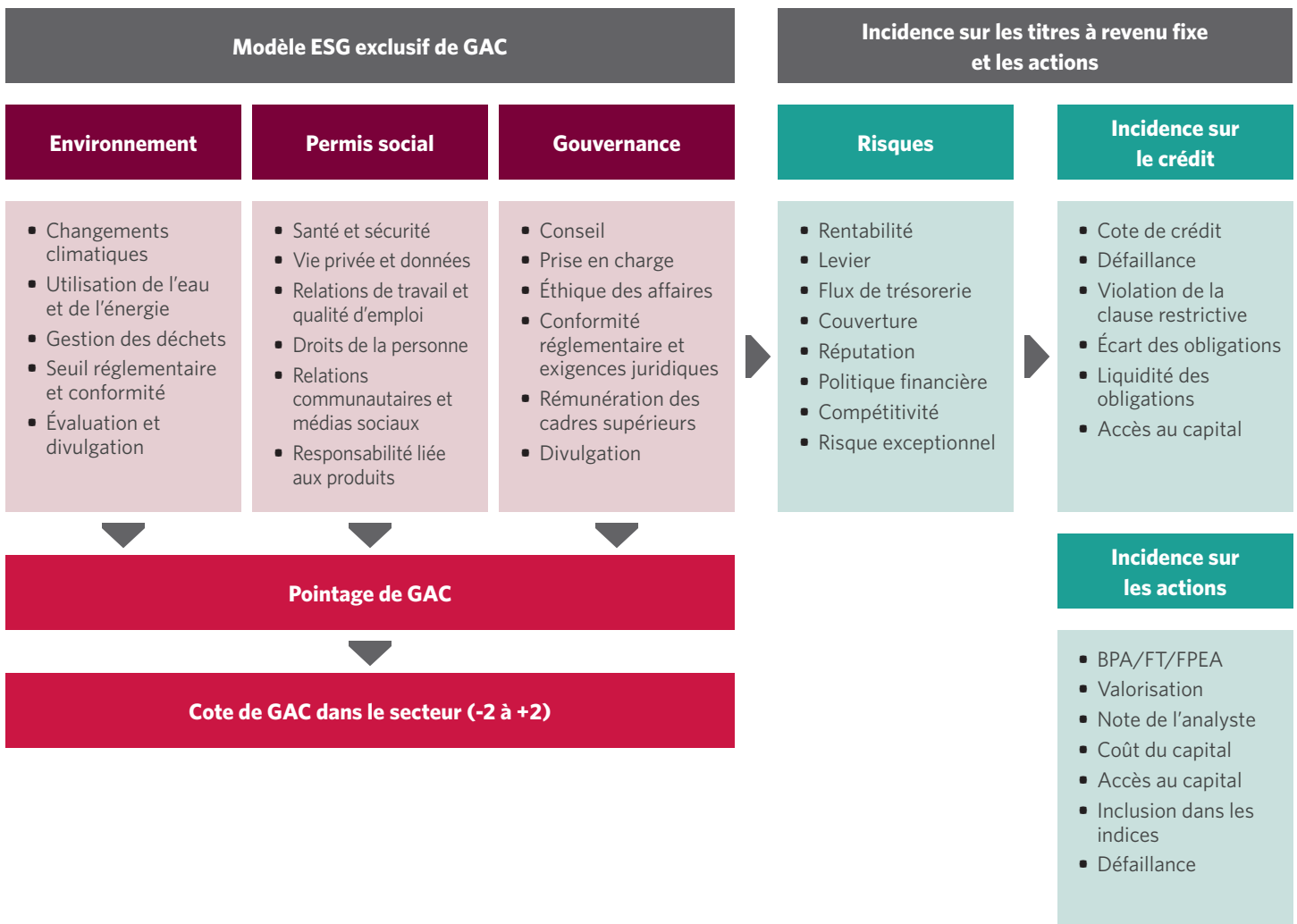
Gouvernance

La politique est supervisée par le comité d'investissement responsable de GAC. Le comité d'investissement responsable de GAC se réunit au moins une fois par an. Il a pour mission de vérifier l'efficacité du processus, de détecter les points à améliorer et de traiter l'information sur les changements pouvant influencer sur les processus (et l'approche) de GAC en matière d'investissement responsable. La politique est évaluée une fois par an.

Titulaire de la politique

Le titulaire de la présente politique est le secrétaire du Comité de l'investissement responsable, qui est actuellement le directeur en chef, Gouvernance des fonds et des placements.

Annexe



Le présent document offre des renseignements généraux et ne vise aucunement à donner des conseils financiers, de placement, fiscaux, juridiques ou comptables. Il ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés. La situation personnelle et la conjoncture doivent être prises en compte dans une saine planification des placements. Toute personne voulant utiliser les renseignements contenus dans le présent document doit d'abord consulter son conseiller. L'information qui se trouve dans le présent document provient de sources jugées fiables et nous semble juste au moment de sa publication, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude, l'exhaustivité ni la fiabilité. Sauf indication contraire, toutes les opinions et estimations figurant dans le présent document datent du moment de sa publication et peuvent changer. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

^{MD}Gestion d'actifs CIBC et le logo CIBC sont des marques déposées de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC), utilisées sous licence.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit de Gestion d'actifs CIBC inc.